

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00371
Numéro SIREN : 398 574 632
Nom ou dénomination : 5 EME VUE

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000845

5^{ème} VUE

SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

~ ~ ~ ~ ~

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FEVRIER 2024

Résolution proposée à l'Assemblée

Le Président propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 68.750,59 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 38.750,59 euros

Résolution votée à l'Assemblée

« DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice d'un montant de 68.750,59 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 38.750,59 euros

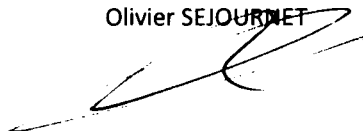
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

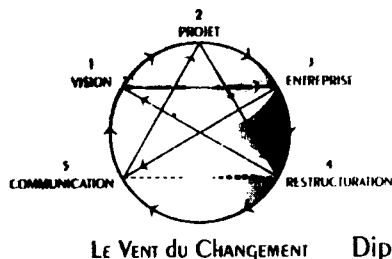
L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2020	Néant
31 octobre 2021	80.000 €
31 octobre 2022	40.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET





JACQUES LEJEUNE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Diplômé du Mastère Spécialisé en Expertise & Consulting de PME-PMI

Comptes annuels au 31/10/2023

SAS 5EME VUE

Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
Tél. 02 35 49 33 46

APE:4778A

SIRET : 39857463200020

*Copie certifiée conforme
le président*


Siège Social :

115, rue du Prieuré 76630 BELLENGREVILLE
Tél. : 02 32 90 04 05 - Fax : 02 32 90 08 65

Port : 06 82 65 79 46 • E-mail : jacqueslejeune@cabinetejeune.fr • www.cabinetejeune.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE • Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
N° SIRET : 432 221 968 000 32 - Code APE : 6920 Z - N° Intracommunautaire : FR 85 432 221 968

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2023

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (annexé à la 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 5EME VUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		Avenue du Campdolent 76700 GOUFREVILLE-L'ORCHER		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		3 9 8 5 7 4 6 3 2 0 0 0 2 0		Néant ☐			
				Exercice N clos le 31/10/2023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 526	AG	2 526	
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 129	AS	30 385	2 743
		Autres immobilisations corporelles	AT	136 370	AU	71 381	64 989
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD	543	BE		543		
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	10 010	BI		10 010		
TOTAL (II)		BJ	182 580	BK	104 293	78 286	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	248 626	BU		248 626
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	62 249	BY		62 249
		Autres créances (3)	BZ	15 691	CA		15 691
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE		
Disponibilités		CF	268 401	CG		268 401	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 749	CI		8 749	
	TOTAL (III)	CJ	603 717	CK		603 717	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	786 297	IA	104 293	682 003	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *							
Immobilités :							
Stocks :							
Créances :							

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2023

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (annexe 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5EME VUE		Néant ☐		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 7 622)	DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	321 148	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 750	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	398 283	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 410	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 395	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	150 009	
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 905	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	283 720	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	682 003	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	263 139	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	182	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cajid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 5EME VUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 682 004 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 68 751 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

Synthèse fonds commercial**31/10/2023**

Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	500			500

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois	du 01/11/21 au 31/10/22 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16884000 – Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	15	20
51810000 – Banque – intérêts courus à payer	182	237
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	197	257
Emprunts et dettes financières divers		
40810600 – Electricité eau fnp	342	255
40810700 – Achats de marchandises np		718
40822600 – Honoraires fnp	888	1 058
40823000 – Publicité fnp	4 076	
40826000 – Frais de télécommunications fnp	233	158
40851000 – Redevances fnp	615	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 154	2 189
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	4 853	8 053
42821000 – Provision primes		12 910
42822000 – Dettes provision interressement	9 030	11 739
42860000 – Personnel interres. comptes bloqués	4 100	
42861000 – Provision primes cap	5 000	14 300
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	1 358	2 070
43861000 – Provision ch soc/primes	1 950	10 753
43862000 – Charges sociales csg/interressement	970	1 261
44863500 – Contribution économique territ cap	1 614	1 597
Dettes fiscales et sociales	28 875	62 683
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	35 226	65 129

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 011		10 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	62 249	62 249	
Autres	15 692	15 692	
Capital souscrit – appelé, non versé	8 749	8 749	
Charges constatées d'avance			
Total	96 700	86 690	10 011
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	182	182		
– à plus de 1 an à l'origine	32 228	11 647	20 581	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 009	150 009		
Dettes fiscales et sociales	60 905	60 905		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 396	40 396		
Produits constatés d'avance				
Total	283 720	263 139	20 581	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 540			
(**) Dont envers les associés	476			

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois	du 01/11/21 au 31/10/22 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois	du 01/11/21 au 31/10/22 12 mois
48613200 – Loyers et ch locatives cca	7 483	7 014
48614000 – Charges locatives cca	867	475
48616000 – Assurances cca	399	376
48623100 – Pub afflelou cca		1 305
48647500 – Médecine du travail cca		55
48651000 – Redevances afflelou cca		1 929
Charges constatées d'avance	8 749	11 155
Total général	8 749	11 155

Dettes garanties

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
l'exercice					

5^{ème} VUE

**SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER**

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;
- le rapport spécial sur les conventions réglementées.

1 – Résultats économiques et financiers

Au titre de cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1.292.773,24 euros contre 1.250.989,41 euros de l'exercice précédent, soit une hausse de 3,35 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 85.351,61 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 43.496,35 euros, celui des salaires et traitements à 201.881,34 euros.

L'effectif moyen du personnel est de 5 pour l'exercice, comme pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 560,31 euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 85.911,92 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 68.750,59 euros.



2 – Evènements intervenus au cours de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler sur cet exercice.

3 – Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

4 – Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

5 - Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

6 - Investissements

Nous avons réalisé les investissements suivants au cours de l'exercice :

Agencements, aménagements divers	8.666 €
Matériel de bureau mobilier informatique	4.840 €
Immobilisations financières	244 €
Total des investissements	13.751 € H.T.

7 – Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 68.750,59 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 38.750,59 euros

8 – Dividendes distribués dans les trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :



Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2020	Néant
31 octobre 2021	80.000 €
31 octobre 2022	40.000 €

9 - Participations

Notre société ne possède aucune part sociale ou action dans une autre société.

10 – Perspectives d’avenir

Nous n’envisageons aucun changement notoire pour l’exercice à venir.

11 – Frais de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 – Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l’affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l’affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu’ils vous ont été présentés et donner quitus à la Présidente de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Gonfreville L’Orcher, le 25 janvier 2024

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET

